



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Committee of Ministers
Comité des Ministres

Diplôme européen des espaces protégés Rapport annuel conjoint pour l'année 2018

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat	Italie	France
Nom de la zone diplômée	Gran Paradiso National Park (PNGP)	Parc national de la Vanoise (PNV)
Autorité centrale concernée		
Nom	Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare Direzione per la protezione della natura e del mare	Ministère de la transition écologique et solidaire Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'eau et de la biodiversité Sous-direction des écosystèmes terrestres Bureau des parcs nationaux et des réserves naturelles
Adresse	via Cristoforo Colombo, 44 00147 Roma (Italia)	92055 Paris-La-Défense Cedex
Téléphone	+ 39 (0)6 5722 3433/3428/3450 (Secrétariat de la direction générale)	+ 33 (0)1 40 81 21 22
Télécopie	+ 39 (0)6 5722 3470	+ 33 (0)1 40 81 82 55
Courriel	pnm-udg@minambiente.it ; dgprotezione.natura@pec.minambiente.it	sophie.periz-alvarez@developpement-durable.gouv.fr
Web	www.minambiente.it/	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr
Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée		
Nom	Parco nazionale Gran Paradiso	Parc national de la Vanoise
Adresse	Via Pio VII, 9 10135 – Torino (Italia)	135 rue du docteur Julliand 73000 Chambéry (France)
Téléphone	+ 39 (0)11 8606 211	+ 33 (0)4 79 62 30 54
Fax	+ 39 (0)11 8121 305	+ 33 (0)4 79 96 37 18
Courriel	antonio.mingozzi@pngp.it (Direction); antonio_mingozzi@pec.pngp.it (courrier électronique certifié); segreteria@pngp.it ; parcogranparadiso@pec.pngp.it (courrier électronique certifié)	info@vanoise-parcnational.fr
Web	www.pngp.it	www.vanoise-parcnational.fr

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Parco nazionale Gran Paradiso

The park management plan (PMP) was formally approved by the Park Management Board on 17.12.2018. The Ministry of Environment has 90 days to express an opinion on the approval decision, so the plan will have to be approved by the two Regions by March 2018.

Till now (december 2018), the Park is waiting for the critical reviews by local communities, public institutions and citizens, than the plan should be finally approved by the two regions and finally it will be applicable. This document (PMP) also contains action and management plan regarding the Site of Community Interest (in Italian named SIC : IT1201000), which was extracted, after the specific request of the Italian Ministry of the Environment, for speeding up the time of the approval procedure for this special conservation zone.

In 2009 a slight modification of the Park borders was implemented, which led to a slight increase in the surface of the protected area, mainly in the south side of the Park (Piedmont Region, Torino).

Parc national de la Vanoise

Déterminer une aire d'adhésion cohérente sur le plan de la conservation des valeurs naturelles, en particulier celles du cœur du parc.

Le décret actant la charte du parc national de la Vanoise a été signé par Madame la ministre de l'Écologie pour le Premier Ministre le 27 avril 2015. Le préfet de région a saisi les 29 communes de l'aire optimale d'adhésion pour délibération sur leur adhésion du 1er juin au 30 septembre, elles-mêmes prenant préalablement l'avis des intercommunalités concernées. Ces dernières ont toutes émis un avis défavorable à l'adhésion des communes, sauf celle de « Cœur de Tarentaise ». Puis, 27 communes sur 29 ont refusé d'adhérer à la charte, hormis les communes de Peisey-Nancroix et de Saint-Martin-de-Belleville.

En 2018, les communes ont à nouveau pu adhérer à la charte du Parc. Le processus s'est clos le 29 novembre 2018. Aucune commune n'a fait le choix d'adhérer. Le périmètre du parc national de la Vanoise est par conséquent dorénavant constitué par arrêté préfectoral régional du 6 octobre 2015, au moins jusqu'à l'échéance d'une nouvelle adhésion possible dans trois ans, soit en 2021 par le cœur du parc national, ainsi que la partie des deux communes précitées située hors cœur du parc.

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Parco nazionale Gran Paradiso

1. Fund raising by the state, regions, provinces and other sources :

The final amount of the State's regular annual contribution in 2018 was € 5.927.983,95.

A specific and special contribution of about 100,000 euros was assured by the Italian Ministry of the Environment for specific actions of monitoring and conservation of Biodiversity. The ordinary annual contribution of the Ministry showed a slight decrease from 2013 to the present, with a decrease of about 8,0%. However, this reduction did not have any negative effect on the Park management, nor on conservation actions. This contribution, in a period of economic crisis and widespread reduction in public spending, nevertheless remains satisfactory.

2. Staffing and its consistency with the goals of the conservation :

Two recent Italian laws (L.n. 148/2011 and L.n. 138/2012) imposed important staff reductions in the public administration. The Park was able to maintain its staff on the current consistency (about 88 people). This is the reason why, at the moment, it is impossible to provide a staff increasing, mainly regarding the executive staff. In 2018 the Park asked to the Ministry to replace some employees, both Park rangers (about n. 4) and technicians, including n. 1 biologist.

3. Forest ecosystems and management plans :

The park plan, already in application, contains the forest conservation plan, for improving their stability. The goal of this plan was to intergrate the interests of local communities (use of the forest, forests of protection and defense, etc.) with forest conservation. As all the Park surface is included in the Site of Community Interest (SIC / ZPS IT1201000) the Management plan contains and regulates any possible exploitation actions within these habitats with the main goal to preserve the forest biodiversity. The plan include

conservation measures for each habitats. These management indications were applied in case of cutting demand for small particles for silvicultural needs (care of the forests that protect villages from avalanches, restoration of paths or production of firewood for local use).

4. Long term studies and researches on interaction between pasture and conservation of biological diversity:

In 2016, started a project for implementing active conservation measures in semi-natural grasslands with the goat to measure the level of biodiversity in different conditions of exploitation of the pastures. In particular, the research program aims to:

- evaluate the effects of good pastoral management on plant and animal biodiversity;
- compare the development of managed and unmanaged areas to quantify loss or gain in biodiversity under different micro-climatic and land-use conditions.

Measurement of animal and plant diversity was carried out in absence of domestic pasture (year 0, 2016) and subsequently in the presence of regulated grazing (year 1, 2017), with different species of domestic herbivores (year 2, 2018).

These controlled management actions - and the connected research - derive from the need to reduce the loss of open habitats, caused to the dramatic decrease of domestic pasture, and therefore of endemic and important species.

5. Loss of aquatic habitats:

From 2016 to now days, no water catchment project for the purpose of electricity production was authorized, with the exception of small hydro-electric power stations for the production of energy to feed little structures in altitude (mountain pastures, alpine refuges, etc.).

6. Investments in scientific research:

Since many years, the Park has been investing in the implementation of medium and long-term research projects to measure the effects of climate change and land use (abandonment of agricultural and pastoral activities) on conservation. These research projects are focused at monitoring long time changes in animal biodiversity and in different aspects of ecology and Life-history of some target species (such as: Alpine ibex, Alpine chamois, Alpine marmot, etc.).

The challenge of this action is to maintain these data collections over time and, therefore, to find the necessary financial resources.

7. Park Scientific Committee:

The Scientific Committee of the Park has not yet been created.

The Scientific Committee, with the aims to address the management decisions of the Park, is not provided by the Italian national law (n. 394/1991). However, a first proposal of creating a committee was hypothesized in 2018. A selected number of researchers who have ongoing research in the medium and long term in the protected area will temporarily become a part of this Committee.

This Committee will be interfaced with the Vanoise Scientific Committee also in order to activate joint monitoring projects.

Parc national de la Vanoise

1. Veiller à bien prendre en compte les enjeux naturels et paysagers lors d'aménagements en zone périphérique et éviter tout impact direct sur le cœur

Les travaux dans le cœur du Parc font l'objet d'une autorisation. La plupart de ces autorisations de travaux ont fait l'objet, au préalable, d'une visite sur le terrain ou d'un contact avec le pétitionnaire afin de mieux appréhender les travaux envisagés.

Jusqu'à la phase d'adhésion des communes, l'établissement s'engageait dans la mise en œuvre des procédures d'aménagement de manière à identifier depuis l'amont du projet les enjeux environnementaux et paysagers dans toute l'aire optimale d'adhésion qui entoure le cœur du Parc. Depuis la constitution de l'aire d'adhésion à l'automne 2015 et sa confirmation en fin d'année 2018, le périmètre de compétences de l'établissement en la matière est limité à l'aire d'adhésion effective. L'établissement poursuit son engagement pour assurer la préservation du cœur de parc ainsi que l'aire d'adhésion.

Il est à ce titre consulté de manière systématique et veille à prescrire toutes les recommandations nécessaires à la préservation du cœur. Il a missionné en 2018 un architecte conseil pour tous les volets concernant la restauration du patrimoine bâti en cœur de parc.

Le Parc national met par ailleurs en œuvre, grâce au programme européen LIFE GYPHELP en dehors du cœur et de l'aire d'adhésion plusieurs conventions de partenariat avec des acteurs économiques (transport d'électricité, sociétés de remontées mécaniques) afin de réduire les risques de percusion de l'avifaune.

Plusieurs centaines de km de câbles sont maintenant équipés ou enterrés. Il poursuit le programme malgré la fin du programme LIFE, afin de poursuivre l'équipement des câbles en balises pour réduire les risques de percusion.

Il a par ailleurs engagé un programme important allant au-delà du cœur du parc pour mieux comprendre le

fonctionnement et le cycle de vie du Tétra (équipement en balises satellitaires) et réduire l'impact des aménagements hors cœur sur l'espèce.

Par ailleurs, le Parc met à disposition un outil d'observatoire photographique des paysages de manière à sensibiliser et à proposer des éléments de réflexion.

2. coordonner la compatibilité des objectifs du cœur du parc et de l'aire d'adhésion optimale avec ceux de la « trame verte et bleue »

En France, « la trame verte et bleue » se décline régionalement dans un document-cadre, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le Parc national de la Vanoise ayant été impliqué lors de son élaboration. La charte du Parc national de la Vanoise précise dans son § 3.5.1 son rôle d'accompagnement des collectivités locales dans ce domaine. Plusieurs mesures de la charte vont dans le sens de la prise en compte des corridors écologiques. Associé à l'élaboration du SCOT Tarentaise dans lequel la trame verte et bleue sera déclinée, le Parc a donné un avis favorable au document en juin 2016 lors au cours d'une consultation préalable à l'enquête publique. Il est par ailleurs associé aux réflexions en cours sur le SCOT Haute Maurienne et pour l'élaboration du SRADDET au niveau régional.

3. assurer la pleine prise en compte des intérêts de la protection de la nature et du paysage lors d'arbitrages au sujet des ressources en eau et du renouvellement des concessions hydro-électriques

Le Parc national de la Vanoise n'a pas été sollicité en 2018 pour une demande d'avis relative à d'éventuels projets liés à la ressource en eau ou des concessions hydro-électriques. Il suit avec attention un projet susceptible d'émerger sur la commune de Peisey Nancroix, en aire d'adhésion.

4. poursuivre activement les mesures de diagnostic et de gestion permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse et une synergie entre les usages agricoles du parc et la protection des valeurs naturelles

A l'issue des deux campagnes de contractualisation 2015-2016, 22 alpages du Parc se sont ainsi engagés pendant cinq ans à adapter leurs pratiques pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Les plans de gestion pastoraux sont finalisés pour les 22 alpages, et des plans de gestion sont mis en œuvre. Parallèlement, le Parc a poursuivi son implication auprès de la commune des Belleville pour la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales sur les alpages communaux.

Le Parc est également impliqué dans la mise en œuvre du plan national loup et l'accompagnement des éleveurs face aux dommages : suivi de l'espèce, réalisation des constats d'attaques, mise à disposition d'abris d'urgence, conception d'un prototype de cabane d'altitude d'hébergement de moyen terme, héliportages pour l'approvisionnement de matériel... Le prototype de cabane d'altitude a été installé en juillet 2018 en alpage pour une phase test d'un an. Il a permis de supprimer grâce au gardiennage la prédation sur l'alpage.

Dans le cadre des convention d'application de la charte, le Parc est également investi dans plusieurs projets agricoles sur les communes adhérentes :

☞ à Peisey-Nancroix : projet collectif de méthanisation des effluents agricoles (organisation d'une visite collective, participation à l'étude de faisabilité...) et projet de restauration de plusieurs zones humides

☞ aux Belleville : création d'un conservatoire de l'abeille noire locale *Apis mellifera mellifera*, avec le Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Savoie (appuis scientifique, mise en réseau...). La Maison de l'Abeille Noire verra le jour en 2019, la phase étude et conception ayant abouti en 2018.

5. maintenir un équilibre entre les fonctions d'accueil et de services des refuges et refuges-portes d'une part, leur rôle en matière d'information et de sensibilisation d'autre part, en poursuivant les aménagements en faveur de catégories de visiteurs qui méritent une attention particulière, comme les handicapés

Le Parc national de la Vanoise est propriétaire de 16 refuges dans le cœur du Parc pour permettre l'accueil et la sensibilisation du grand public. De nombreuses animations y sont organisées. Dans les vallées, les agents proposent différentes animations de sensibilisation. Les points information Vanoise ouverts durant toute la durée estivale sont des sources de renseignement pour l'ensemble de la population. Des expositions sont ouvertes au public, de la documentation est mise à disposition. En 2017, quatre animateurs nature ont été recrutés pour accueillir et sensibiliser les visiteurs à proximité des parkings, afin d'offrir une offre de services aux personnes à faible mobilité

Le Parc national de la Vanoise a également obtenu en 2017 la marque "Tourisme et Handicap" pour le refuge de Plan du Lac pour les quatre familles de déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale). Celui-ci a été maintenu en 2018 pour tous ses refuges-porte.

L'ensemble des bâtiments, site et promenade accessible aux différentes familles de handicap ont été décrits dans une brochure sur l'accessibilité adaptée et remise à jour régulièrement. Cette brochure permet d'informer et de promouvoir cette offre. En sus, le Parc national de la Vanoise a assuré un programme de

sorties adaptées aux déficiences motrices, visuelles et mentales en partenariat avec les associations représentatives.

Comme en 2017, une trentaine de personnes en situation de handicap ont ainsi pu être accompagnées par des gardes-moniteurs.

Trois refuges ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation afin d'améliorer le confort des visiteurs et faire des économies d'énergie et d'eau (installation de toilettes sèches, travaux d'isolation thermique...). Un refuge fait l'objet d'une restauration complète (Prariond). Un refuge fait l'objet de travaux pour passer à 100 % d'autonomie énergétique via les énergies renouvelables.

6. surveiller et réglementer de façon stricte les sports aériens pour limiter les effets négatifs sur la faune.

Le cœur du Parc fait l'objet d'une réglementation spécifique encadrant strictement le survol par tous les moyens. La charte du Parc et ses modalités d'application de la réglementation en cœur de parc réitère cette protection en aménageant toute fois quelques zones bien précises où le survol en parapente est autorisé de manière à permettre un développement harmonieux de l'activité. Les survols en hélicoptère sont interdits sauf autorisation expresse et restent rares, principalement pour l'approvisionnement des refuges en début de saison.

1. **Gestion du site** : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Parco nazionale Gran Paradiso

In the last years in the park were recorded new species never before described, included in the annexes of the EC Habitat Directive:

- Bearded vulture *Gypaetus barbatus*: From 2015 to the present, Park ranger described the reproductive success of this species within the protected area. During the winter of 2015/summer 2016, the nesting of all three nests was present in the Park or in the immediate limits: in the Rhêmes valley, Valsavarenche and Cogne where a new couple has successfully reproduced. The flight of the three chicks took place in the first weeks of August in all three nests. Reproduction was successfully repeated until 2018. Only the couple in the Cogne valley lost the chick in the spring of 2018. The observations of this species are now regular and specific monitoring and counting projects have been activated.
- Grey wolf *Canis lupus*: The wolf is now (2018) a stable presence in the park with three couples that has bred in Val Soana, Orco and Cogne-Valsavarenche. The monitoring actions are carried out by Park staff (internal researchers and Park rangers) and were based on the following techniques: photo-trapping, snow-tracking, wolf-howling and genetic mapping (the faeces are collected both for genetic analysis and for the study of the diet). The impacts on domestic herbivores were modest and were almost entirely due to predation on sheep. The total amount of compensation in 2018 was less than 8,000 euros, a decreasing amount compared to previous years.
- Hazel dormouse *Muscardinus avellanarius*: surveys conducted along elevation gradients led to the discovery of new locations of this species in the protected area, one of which is of great importance since located at more than 2000 m of altitude. A monitoring plan, started in 2016, was organized to better understand the distribution and conservation status of the species inside the Park.
- Presence of nesting raptors (different Annexes of Habitat Directive): the reliefs on the presence of species of nocturnal raptors also continued in 2018, with the confirmation of a good distribution of Owllet owl (*Glaucidium passerinum*), Tengmalm's Owl (*Aegolius funereus*), Long-eared Owl (*Asio otus*) and Tawny Owl (*Strix aluco*). The Eagle Owl (*Bubo Bubo*) no longer appears to be a breeding species, although reported in the Piedmont side of the Park. In spring 2018, nesting of the peregrine falcon (*Falco peregrinus*) was verified in Soana Valley; nesting is still to be confirmed in the Orco Valley at the two sites of Frera and San Lorenzo.
- Invertebrates. The presence at different altitudes and periods of butterflies included in the Habitats Directive was evaluated in the framework of the animal biodiversity monitoring project. With particular regard *Euphydryas aurinia* nests monitoring to identify the ecological needs of larval stages continued. In the summer of 2016-2017 a research project for the Bosnian beetle *Stephanopachys substriatus* (Paykul, 1800) and the preliminary collection of data on the entomological xylophagous fauna was also started. The study, while not confirming the previously reported presence of *Stephanopachys substriatus*, revealed the presence of some near-endangered species according to the Italian Red List of Italian saproxylic beetles.
- Alien species eradication: The experimental eradication of brook trout (*Salvelinus fontinalis*), an allochthonous salmonid introduced into many alpine lakes of the park in the 1960s, continued also in 2018. The project was part of the LIFE + BIOAQUAE project (Improvement of Aquatic Biodiversity of Alpine Ecosystems) funded by the European Commission, of which the Park is the promoter and sole partner. This

exotic species disappeared from all 4 intervention sites at the end of summer 2016. The ecosystem resilience is very evident with the return of aquatic invertebrates and a significant recovery and return of eggs and tadpoles of *Rana temporaria*. In 2018, were also continued the actions foreseen in the Post-Life Plan, especially with regard to conservation actions of Marble trout. The success of the return of this species was confirmed by the discovery of fish with a body size of about 30 cm just two years after release.

- Conservation actions: during the sampling season 2016 for monitoring biodiversity on semi-natural grasslands, adult and egg of Geranium bronze (*Cacyreus marshalli*) were discovered. This allochthonous lyceanidae is linked to the presence of geraniums. In 2017-2018 were set up a monitoring plan with awareness activities of local people.

- Concerning the flora, since 2014 the Park carried out a control action of the invasive-alien species, in particular: *Senecio inaequidens*, *Reynoutria x bohemica*, *Budleja davidii*, which are present in the protected area, even if in limited sites, almost always on the border of the Park. This action culminated in the period 2016-2018 with the survey of new sites of presence, on which eradication interventions were carried out. The increase in new exotic species stations is due to climate change and the use of restoration work on seed-infested and / or rhizome-infested land from localized deposits at lower elevations.

In 2016, an Interreg project, Alcotra (Italy-France) - Lemed-ibex, was activated, which includes several Italian and French parks as partners: it is based on the conservation of Alpine ibex. One of the most innovative aspects of this project is the quantification of genetic variability (Medium heterozygosity) of all trans-border populations of this species. The genetics of conservation is one of the future most relevant topics of Alpine ibex conservation, noting that this species has the average genetic variability of an extinct species.

Parc national de la Vanoise

Le conseil d'administration de novembre 2017 a validé le plan d'action touristique à trois ans de l'établissement. Celui de novembre 2018 a validé la stratégie et le plan d'action communication pour les trois prochaines années.

Un programme européen, ALCOTRA IBEX a été lancé en mars 2016. Il va permettre d'améliorer la connaissance sur le bouquetin. Le Parc de la Vanoise a finalisé en décembre 2018 un guide « capture » afin d'améliorer les pratiques et le bien être animal.

- Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*): deux nouveaux couples se sont installés en 2018 (Pralognan et Lanslevillard) avec une reproduction pour celui de Pralognan (soit 7 couples sur le territoire Vanoise)

- Loup (*Canis lupus*): Le loup est en phase de colonisation massive du territoire du Parc national de la Vanoise. On estime en 2018 sa présence à environ 6 meutes au sein du Parc. Les prédatons sont en augmentation forte en 2018.

En 2018, les moyens financiers se sont stabilisés au niveau de 2017, mais les effectifs ont été réduits de 1 ETP.

2. **Frontières** : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Parco nazionale Gran Paradiso

In 2009 a slight modification of the Park borders was implemented, which led to a slight increase in the dimension of the protected area, mainly in the south side of the Park (Piedmont Region, Torino).

Parc national de la Vanoise

Aucun changement

3. **Autres informations** : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Parco nazionale Gran Paradiso: *no information*

Parc national de la Vanoise: *néant*